



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône–France

FSK & ROBVALVE

Conditions générales de vente

Applicable à compter du 3 septembre 2021

1. Champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de produits et la fourniture de services réalisées entre la société FSK & ROBVALVE (ci-après le « Vendeur » ou « FSK & ROBVALVE ») et la société cliente (ci-après le « Client ») sauf accord dérogatoire ayant fait l'objet d'une acceptation expresse par les parties.

1.2. Les CGV constituent le socle de la négociation commerciale et seront communiquées à tout Client qui en fait la demande. Toute commande adressée au Vendeur par un Client emporte acceptation sans réserve de nos CGV lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions non expressément acceptées par le Client et le Vendeur.

1.3. Les CGV ainsi que toutes conditions spécifiques et/ou techniques dont la commande expressément acceptées par écrit par les parties constituent l'intégralité du contrat entre les parties.

1.4. Le Vendeur sera autorisé à sous-traiter tout ou partie des études, fournitures et prestations objets du contrat, ainsi que de remplacer les fournitures et prestations faisant l'objet du contrat par des fournitures et prestations avec des spécifications équivalentes ou supérieures à condition qu'il n'en résulte ni une augmentation de prix, ni une altération de la qualité pour le Client.

1.5 Le Client reconnaît qu'un exemplaire des CGV lui a été remis, qu'il en a pris connaissance et qu'il les accepte expressément conformément au contrat, y compris l'article relatif à la clause de réserve de propriété.

2. Les commandes

2.1. Chaque commande ne sera définitive et la vente réputée conclue qu'après acceptation écrite expresse du Vendeur. Toute commande verbale ou téléphonique devra être confirmée par écrit par le Client.

2.2. Aucune commande acceptée ne pourra être modifiée (quantité, DN, caractéristiques techniques), résiliée ou annulée sans accord préalable écrit du Vendeur. En toute hypothèse, en cas de modification ou d'annulation de la commande des frais seront imputés au Client conformément à la répartition mentionnée ci-après. Lorsque la modification ou l'annulation a lieu dans les périodes définies ci-dessous après la validation de la commande :

- Durant la première semaine	pas de frais appliqués
- De 1 semaine + 1 jour à 3 semaines	25%
- De 3 semaines + 1 jour à 4 semaines	40%
- De 4 semaines + 1 jour à 8 semaines	80%
- De 8 semaines + 1 jour à 10 semaines	60%
- De 10 semaines + 1 jour à 18 semaines	80%
- De 18 semaines + 1 jour à 24 semaines	100%

Les frais seront calculés à partir d'un pourcentage, déterminé suivant les modalités susmentionnées, appliqué à la valeur de la commande modifiée ou annulée. Les frais résultants de cette résiliation seront pris en charge et réglés par le Client.

2.3 Toute modification de la commande, notamment par adjonction de produits ou services additionnels et/ou complémentaires, devra être acceptée sous forme d'avenant écrit et signé par le Vendeur et le Client. Cet avenant sera soumis aux CGV au même titre que le contrat modifié.

3. Les produits – les services



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône–France

3.1. Le Vendeur assure la conformité des produits à la réglementation applicable, et notamment garantit que tous ses produits disposent du marquage CE et sont conformes aux dispositions des article L. 557-1 et suivant du Code de l'environnement issus de la transposition en droit français de la Directive n°2014/68/EU dite Directive des équipements sous pression. Dans l'hypothèse où le produit objet du contrat serait intégré dans un ensemble (nouveau produit), le Client fera son affaire personnelle de la conformité à la réglementation en vigueur de cet ensemble. Le Client informera au préalable le Vendeur si le produit objet du contrat a vocation à être intégré dans un ensemble régi par une autre réglementation européenne et/ou soumis à un marquage CE.

3.2. Le Vendeur met à disposition du Client sur son site internet toutes les instructions de montage et de sécurité, les manuels de maintenance ainsi que les déclarations de conformité des produits exigées par la loi (www.fsk-robvalve.com).

3.3. En l'absence de demandes spécifiques émanant du Client expressément acceptées par le Vendeur, le Vendeur est libre de décider si le produit nécessite ou non un emballage et le cas échéant, le type d'emballage. Sauf accord écrit contraire émanant du Vendeur, les emballages ne sont pas repris. Dans le cas où le Client choisit lui-même l'emballage ou la société qui effectuera l'emballage, le Vendeur ne pourra pas être tenu pour responsable des défauts apparents (avaries, manquants, etc.) dus à un emballage défectueux ou inadapté.

3.4. Le Vendeur pourra également fournir des services de maintenance et de réparation des produits vendus (ex. installation des produits dans les locaux du Client, réparation et remplacement des pièces et/ou produits). Ces services seront facturés en sus du prix des produits.

3.5. Toute autre service non décrit dans la commande acceptée par le Vendeur fera l'objet d'une cotation et d'une facturation autonome.

4. Prix

4.1. Sauf accord des parties, les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la commande. Les prix sont établis hors taxes, hors frais de douanes, de transport, d'assurance, d'emballage et sont facturés suivant les conditions du contrat. Ils sont établis en euros.

4.2. Si le Client formule une demande auprès du Vendeur nécessitant la conduite d'études préalables, ces dernières seront facturées individuellement au Client en l'absence de commande. Le prix des études préalables fera l'objet d'un devis spécifique qui devra être accepté par le Client avant le commencement des études préalables.

4.3. Des frais minimum de préparation de commande seront appliqués : 20 € pour toute commande inférieure à 90€ HT.

5. Facturation et délais de paiement

5.1. Toute première commande issue d'un nouveau Client fera l'objet d'un paiement intégral au moment de la validation de la commande.

Pour toute commande d'un Client déjà en compte :

- d'un montant inférieur à 10.000 €, les conditions de règlement seront définies par les Parties lors de la commande
- d'un montant supérieur à 10.000 € HT, le Client s'engage à payer 30% du montant global à la commande, 20% en cours de fabrication et le solde à la livraison de la commande, dans les conditions précisées dans chaque facture.

5.2. Dans le cadre de la politique de dématérialisation, les factures sont établies sous format PDF et adressées par email. Les factures incluent toutes les taxes en vigueur au moment de la facturation. Le Client pourra bénéficier du régime de ventes en suspension de taxes à condition qu'il fournisse les documents justificatifs au moment de la commande soit avant la facturation.

5.3. Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, les paiements ont lieu, sauf accord exprès particulier, au 30e jour suivant la date de la facture. Les acomptes seront toutefois payés au comptant.



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône—France

5.4. Lorsque le Vendeur constate une dégradation de la situation du Client, démontrée par tout moyen notamment par un retard de paiement significatif ou des retards répétés, ou quand la situation financière diffère sensiblement des données mises à disposition, la livraison des commandes en cours n'aura lieu qu'en contrepartie de leur paiement immédiat.

6. Conditions de règlement

6.1. Les paiements seront effectués par virements bancaires sur les comptes bancaires du Vendeur.

6.2. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte, sauf accord particulier.

6.3. Tout retard de paiement, entraînera automatiquement de plein droit à partir du lendemain de la date de règlement figurant sur chaque facture et jusqu'au parfait paiement de cette dernière, l'application sur le montant TTC de la facture d'un intérêt de retard au taux légal correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points de pourcentage. Tout retard de paiement entraînera également automatiquement l'application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture. Lorsque les frais de recouvrement exposés par le Vendeur sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Vendeur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire, de l'Euro à l'Euro, sur justificatif.

6.4. Tout retard pourra également entraîner la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues par le Client devenant immédiatement exigibles.

6.5. Toute réclamation sur une facture doit intervenir dans les dix (10) jours qui suivent sa réception. En cas de désaccord sur l'exigibilité de partie d'une facture, le Client s'oblige à payer, dans les conditions ci-dessus, la partie non contestée. Dans l'hypothèse où aucun paiement n'interviendrait dans les huit (8) jours suivant la date d'expédition de la mise en demeure exigeant le paiement de la facture en cause par lettre recommandée, le Vendeur sera en droit de résilier le contrat. Il pourra obtenir réparation de l'entier préjudice subi.

7. Réserve de propriété

7.2. Le défaut de paiement d'une quelconque échéance pourra entraîner la revendication de ces biens. Néanmoins, à compter de la remise des produits au Client, la charge des risques et la garde des produits est transférée à ce dernier.

7.1 TOUTES LES VENTES DU VENDEUR SONT CONCLUES AVEC RESERVE DE PROPRIETE. EN CONSEQUENCE, LE TRANSFERT DE LA PROPRIETE JURIDIQUE DES PRODUITS VENDUS EST SUSPENDU JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, FRAIS ET ACCESSOIRES. CETTE RESERVE DE PROPRIETE EST EXPRESSEMENT ACCEPTEE PAR LE CLIENT AU MEME TITRE QUE L'ENSEMBLE DES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE ET NE POURRA EN AUCUNE FAÇON ETRE LA CAUSE D'UNE ANNULATION DE COMMANDE PAR LE CLIENT ET RECEVRA PLEIN EFFET EN CAS DE MISE EN REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 624-16 ET L. 624-18 DU CODE DE COMMERCE.

7.2. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des produits vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Le Client devra - concernant les produits dont le règlement n'aura pas été intégralement effectué - veiller en permanence à ce que ceux-ci soient individualisés et identifiés comme propriété du Vendeur et ne puissent pas notamment être confondus ou faire l'objet d'une revendication par des tiers (le Client devra s'opposer à une telle revendication et prévenir sans délai le Vendeur en pareilles circonstances).



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône – France

Le Client s'interdit de donner en gage ou de céder sous quelque forme que ce soit, à titre de garantie, la propriété des produits. Le Client signalera par ailleurs par écrit - au cas de revente du produit soumis à la clause de réserve de propriété, à un tiers acquéreur - que ledit produit fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

Le Client s'engage au cas de revente des produits visés par la clause de réserve de propriété à comptabiliser le prix de revente séparément et plus généralement à prendre toutes dispositions à l'effet d'établir la concordance entre la somme ainsi perçue du tiers acquéreur et le prix de vente restant dû au Vendeur – ce de façon à permettre au Vendeur d'obtenir le règlement dudit prix de vente.

Dans le cas de la revente effective des produits par le Client, bien qu'il n'en n'ait pas encore été propriétaire, au profit d'un tiers, le Client en assumera seul l'entière responsabilité et, en cas de perte ou d'avarie pour quelque cause que ce soit, devra en régler intégralement le prix convenu. Le Client est réputé avoir la garde juridique et le contrôle des produits qui ne sont pas sa propriété, et ce quelles que soient les clauses souscrites par ailleurs par lui, vis à vis des tiers concernant lesdits produits. En outre, le Vendeur pourra sommer le Client défaillant de donner toutes précisions utiles quant à la vente au profit d'un tiers des produits. Dans ce cas, le Vendeur pourra revendiquer auprès du sous-acquéreur le prix ou la partie du prix qui n'a été ni payé, ni réglé en valeur, ni compensé entre le débiteur et le Client à la date du jugement ouvrant la procédure judiciaire.

7.3. La reprise, par le Vendeur, des produits revendiqués impose au Client l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et, en tout état de cause, de l'indisponibilité des biens concernés. En conséquence, le Vendeur pourra demander, si bon lui semble, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à 10 % du prix convenu, par mois de détention des produits repris.

8. Conditions de livraison ou de remise des produits

8.1. Les délais de livraison et/ou de mise à disposition des produits sont donnés à titre indicatif. Considérant les spécificités de la commande ou de la quantité de produits commandés, le Vendeur se réserve le droit de procéder à des livraisons ou remises partielles des produits.

8.2. Si aucun délai n'est convenu entre les Parties, la livraison ou la remise des produits se fera suivant les possibilités de production. Les délais de livraison ou de remise des produits commenceront à courir au jour de la confirmation par le Vendeur qu'il dispose de l'ensemble des éléments pour initier la production (ex. informations techniques, acompte, autorisations réglementaires nécessaires).

8.3. Tout retard dans la livraison ou la remise des produits ne pourra entraîner l'annulation de la commande ou la résiliation, même partielle, du contrat.

8.4. Les parties pourront convenir conjointement d'une pénalité applicable par semaine de retard à compter de la 2^e semaine de retard, sans que cette dernière ne puisse excéder 3% hors taxes du prix des produits concernés par le retard. En tout état de cause, une pénalité sera uniquement applicable lorsque le retard résulte du seul fait du Vendeur. Le Vendeur ne subira aucune pénalité en cas de non-respect des conditions de paiement par le Client et en cas de force majeure ou d'événements tels que guerre, révolution, épidémie, grève, lock-out, réquisition, incendie, inondation, attentat, catastrophe naturelle et de façon générale de toute cause indépendante de sa volonté.

8.5. Toute pénalité convenue et appliquée aura un caractère libératoire et sera exclusive de toute autre sanction ou indemnisation.

8.6. Les livraisons sont effectuées EX WORKS (Incoterms 2020), sauf accord contraire des parties.

8.7. Le transfert des risques portant sur les produits s'effectuera au profit du Client au jour de la remise des produits au Client ou à toute personne désignée par lui. Dans le cas où le Client ne prend pas livraison du produit à la date prévue au contrat, il reste néanmoins tenu de ne pas retarder l'échéance normalement prévue pour les paiements liés à la livraison. Aucune modification de la période de garantie ne pourra en résulter.

8.8. Sauf accord contraire des parties, toutes les opérations de manutention, de transport, de douane et d'assurance applicables sont à la charge du Client.



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône—France

8.9. Le produit est confié à un transporteur désigné par le Client ou, en l'absence de désignation de la part du Client, tout transporteur apte à assurer le transport dans des conditions conformes à la nature du produit, et ce aux frais exclusifs du Client. Le Vendeur demeure tiers au contrat de transport et ne peut donc être tenu pour responsable d'une quelconque détérioration des produits résultant du transport. Quelles que soient les conditions de livraison, le produit voyage aux risques et périls du Client. En cas de dommages ou de pertes résultant du transport, le Client devra s'adresser au transporteur pour toute réclamation et informer le Vendeur de cette réclamation.

9. Réception et mise en fonction des produits

9.1. Sauf accord des parties, les opérations de réception et de contrôle des produits seront de la responsabilité du Client. Au jour de la remise des produits au Client, il appartient à ce dernier de conduire les vérifications adéquates pour assurer la conformité du produit. Si le Client estime que le produit n'est pas conforme, il devra en avvertir le Vendeur dans les conditions précisées à l'article 11.

9.2. Le Client pourra demander au Vendeur la conduite de tests supplémentaires sur les produits avant leur livraison. Ces opérations feront l'objet d'une facturation additionnelle préalablement convenue entre les parties. Si, le Client prévenu de la date de ces opérations, ne s'y présente pas, un procès-verbal lui sera communiqué et la réception sera réputée avoir eu lieu.

9.3. Sauf stipulation contraire, le Client effectue la mise en fonctionnement des produits, sous sa seule responsabilité. Dans le cas où la mise en fonctionnement est effectuée par le Vendeur, le Client est tenu d'apporter toute aide technique et matérielle nécessaire au bon déroulement de l'opération. Dans cette situation, un accord précisant les obligations réciproques du Vendeur et du Client sera signé par les deux parties.

9.4. L'utilisation, l'installation et la maintenance des produits du Vendeur doivent se faire conformément aux recommandations des notices d'instruction de service jointes au produit ou disponibles auprès du Vendeur. Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable des anomalies ou dysfonctionnement résultant du non-respect par le Client de ses instructions.

10. Reprise des produits

10.1. Par principe, le Vendeur ne reprend pas les produits. Les produits fabriqués selon les conditions spécifiques du Client ne peuvent donner lieu à aucune reprise.

Par dérogation, le Vendeur peut accepter la reprise des produits selon les circonstances spécifiques. Dans ce cas, la reprise des produits fera l'objet d'une acceptation expresse écrite et préalable du Vendeur, qui précisera les conditions concrètes de cette reprise. Pour toute demande de reprise de produits, le Client devra préalablement contacter le service commercial du Vendeur. Le fait pour le Vendeur d'avoir consenti à une reprise pour un produit donné, ne confère pas au Client le droit d'obtenir une reprise pour d'autres produits, même identiques.

10.2. Aucune reprise de produits ne pourra avoir lieu si elle n'est pas formulée par le Client dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de remise des produits en cause. Si elle est acceptée par le Vendeur, la reprise sera effectuée au prix de facturation diminué de 30%, plus les frais de remise en état éventuels. Le matériel doit être retourné au Vendeur franco de port et dans son emballage d'origine.

11. Conformité des produits

11.1. Le Client est déchu du droit de se prévaloir d'un défaut de conformité s'il ne notifie pas au Vendeur une réclamation écrite, précisant la nature du défaut constaté et incluant les justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatées, dans un délai de dix (10) jours à compter de la livraison ou de la remise du produit au Client.

11.2. L'utilisation du produit entraîne renonciation par le Client à toute réclamation au titre de sa non-conformité, à l'exclusion toutefois des vices cachés.



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône–France

11.3. Si le Client notifie le défaut de conformité dans les délais et formes prévus, le Vendeur pourra inspecter le produit dans les locaux du Client ou dans ses propres ateliers, avant d'accepter ou de rejeter la réclamation.

11.4. En cas de non-conformité du produit dûment constatée par le Vendeur, la pièce (ou le produit lui-même) non-conforme sera remplacée gratuitement par le Vendeur. Dans tous les cas, tout retour d'un produit devra être préalablement accepté par le Vendeur par écrit, et sera effectué aux frais et risques du Client.

12. Garantie contractuelle des produits

12.1. La garantie du Vendeur se limite aux seules caractéristiques physiques et mécaniques des produits, même lorsque le Vendeur assure la conception et l'exécution des commandes qui lui sont confiées. La garantie sur les éléments non fabriqués par le Vendeur est limitée à celle donnée par son fournisseur. La garantie du Vendeur prend effet au moment de la mise à disposition des produits et ne saurait excéder une durée supérieure à douze (12) mois, ou dix-huit (18) mois en cas de mise à disposition Ex-Works. La garantie est limitée à la garantie standard de douze (12) mois du fournisseur pour les matériaux élastomères.

12.2. Pour être couvert par la présente garantie, le vice grevant le produit devra être signalé au Vendeur dans les quatre (4) jours calendaires à compter de sa découverte par écrit et incluant tous les justificatifs permettant d'établir le vice.

12.3. La garantie couvre tout vice caché de conception, de fabrication ou de matières utilisées. Néanmoins, et sous réserve que le Client notifie au Vendeur le vice dans le délai imparti, elle consiste seulement, au choix du Vendeur, dans la réparation ou le remplacement des produits reconnus défectueux par lui dans ses ateliers. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des pièces et produits.

12.4. La garantie ne sera plus valable si le Client n'a pas stocké les produits avant utilisation dans un local couvert, propre et sec, dans l'emballage d'origine. Les produits ne devront pas être stockés à même le sol et devront être maintenus à une température comprise entre 5°C et 30°C.

12.5. La garantie du Vendeur ne s'applique pas en cas d'installation par le Client non conforme aux règles de l'art ou aux spécifications techniques, en cas de défauts dus à une détérioration ou à un accident provenant de négligences, en cas de défaut d'entretien et de surveillance de la part du Client, de modifications des conditions d'exploitation du produit non prévue ni spécifiée par le Vendeur dans ses instructions, d'utilisation du produit non conforme à la destination et aux prescriptions du Vendeur, aux éléments qui, par la nature de leurs matériaux ou de leur fonction, subissent une usure ainsi qu'aux défauts ou détériorations provoquées par la corrosion, l'érosion ou l'attaque chimique, ou encore dans l'hypothèse où la facture du produit n'a pas été réglée par le Client.

12.6. La garantie du Vendeur cesse en cas d'opérations de réparations, démontages portant sur les produits et réalisées par des personnes non agréées par le Vendeur ou encore en cas de stockage des produits non conformes aux indications du Vendeur.

12.7. La présente garantie ne couvre pas les dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit vendu, les dommages causés aux personnes et aux biens ou encore le coût de tout arrêt de l'exploitation dû à un produit défectueux.

12.8. Le Vendeur aura seul la charge de la conduite des opérations de garantie, il se réserve le droit de modifier tout ou partie du produit pour le réparer. Si les réparations effectuées par lui dépassent le cadre de la garantie, le produit pourra être changé par un produit identique ou équivalent.

12.9. En tout état de cause, la garantie du Vendeur sera équivalente à la couverture accordée par sa police d'assurance responsabilité civile.

13. Responsabilité et assurance

13.1. Le Vendeur devra réaliser le produit ou la prestation demandé(e) par le Client, dans le respect des règles de l'art de sa profession.

13.2. En cas d'inexécution totale ou partielle par le Vendeur de ses obligations, ce dernier sera uniquement responsable des dommages matériels directs causés au Client de son fait à l'exclusion de tout préjudice immatériel



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône–France

ou indirect tels que le préjudice commercial, la perte d'exploitation, la perte de contrats, la perte de chance ou le manque à gagner.

13.3. Le Vendeur ne sera pas non plus responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que décrit à l'article 14 ci-après.

13.3. La responsabilité civile du Vendeur, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à une somme plafonnée au montant de la facture encaissée au jour de la livraison ou remise des produits.

14. Force Majeure – Imprévision

14.1 Force Majeure

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre la livraison des produits ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure définie comme tout événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait pas être prévu et dont les effets ne peuvent pas être évités par des mesures appropriées, susceptibles d'arrêter, de réduire ou de retarder la fabrication des produits ou le transport des produits ou d'empêcher l'exécution normale de la vente. Seront notamment considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, la pandémie ou l'épidémie ainsi que toutes mesures légales ou réglementaires prises par les pouvoirs publics en vue de lutter contre la propagation de la pandémie ou de l'épidémie, l'impossibilité d'être approvisionné.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie victime de l'évènement en notifiera la survenance à l'autre Partie, par écrit, dans un délai de huit (8) jours à compter de la survenance de l'évènement et de la suspension partielle ou totale des obligations en cours. Dès notification de la survenance d'un événement de force majeure, les relations entre le Vendeur et le Client seront suspendues pendant la durée de l'évènement de force majeure.

Si l'évènement de force majeure se poursuit au-delà de trente (30) jours consécutifs, la partie la plus diligente pourra notifier à l'autre partie la résiliation unilatérale du contrat.

14.2 Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles au moment de la conclusion du contrat rendant excessivement onéreuse la fabrication ou la livraison des produits, le Fournisseur pourra demander une renégociation des conditions de la vente de produits ou de la prestation de service. L'exécution de la vente de produits ou de la prestation de service est suspendue durant cette renégociation. A défaut d'accord dans un délai de deux semaines, le Vendeur pourra résoudre la vente ou résilier la prestation sans pénalité.

15. Gestion de la pénurie

En cas de pénurie de matières premières, composants ou de difficultés d'approvisionnement en matières premières, composants ou produits finis résultant de la survenance de tout événement ayant des impacts significatifs sur la capacité du Vendeur à exécuter les commandes, le Vendeur pourra, après en avoir informé le Client, adapter les quantités à livrer en fonction de ses stocks et en fonction de l'intensité de la demande du marché.

16. Clause résolutoire

16.1. Si le Client ne procède pas au paiement dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception exigeant son paiement, le Vendeur pourra résoudre le contrat et obtenir réparation du préjudice subi du fait du défaut ou du retard de paiement.

16.3. La résolution du contrat, pour quelque cause que ce soit, emporte déchéance de toutes les sommes dues par le Client au Vendeur.



Website: www.fsk-robvalve.com E-mail : info@fsk-robvalve.fr

Tel : +33(0)472392774



French HQ address :

Parc Eyris85, chemin des Platières Lot 4 et 5 38670 Chasse sur Rhône–France

17. Propriété intellectuelle

17.1. Tous les droits de propriété intellectuelle ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis par le Vendeur au Client (ex. étude, plan et documents), les produits livrés et les prestations fournies demeurent la propriété exclusive du Vendeur. Le Client s'interdit de reproduire ou faire reproduire, en partie ou en totalité, les marques, dessins et modèles ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle dont le Vendeur est titulaire. Ils ne peuvent être ni transmis, ni communiqués ou cédés à des tiers sans autorisation écrite du Vendeur.

17.2. Le Vendeur se réserve le droit de disposer de son savoir-faire et des résultats de ses travaux de recherches conduits pour tout Client.

18. Attribution de compétence et loi applicable

18.1. De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français interne. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

18.2. Tous les différends relatifs notamment à l'interprétation, l'application, l'exécution, la résolution ou la fin des relations commerciales ou des conventions entre les parties, relèvent, quel que soit le lieu de remise des produits de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.